

74 EMPLOI

Société par actions simplifiée au capital de 6 200,00 €

Siège social : 150 Avenue Jean Jaurès – Villa Médicis

74800 LA ROCHE-SUR-FORON

RCS ANNECY 789 400 306

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le neuf mars,

A dix heures,

La société ACTI'V EMPLOI,

SAS au capital de 16 000 euros,

Dont le siège social est 215 Avenue de la Libération 74800 LA ROCHE SUR FORON,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 483 224 655 R.C.S. Annecy,

Représentée par la société GROUPE BELVEDIA, elle-même représentée par son Président M. Jacques COHEN,

Propriétaire de la totalité des 620 actions de 10 euros chacune composant le capital social de la société 74EMPLOI

Associée unique de ladite Société

En présence de Monsieur Jacques COHEN, président de la société GROUPE BELVEDIA, elle-même Présidente de la Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée unique décide de transférer le siège social du 150 Avenue Jean Jaurès – Villa Médicis – 74800 LA ROCHE SUR FORON au 1 Avenue des Vespins – 06800 CAGNES SUR MER à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« *Le siège social est fixé à*

*1 Avenue des Vespins
06800 CAGNES SUR MER*

*Il peut être transféré en tout autre lieu par décision collective des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.
Si la société vient à ne comporter qu'un seul associé, la décision de transfert du siège social est prise par l'associé unique. »*

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.



L'Associée Unique

Pour la société ACTI'V EMPLOI,
la société GROUPE BELVEDIA
elle-même représentée par M. Jacques COHEN, Président.